

teurs dans la discussion et dans l'élaboration de politiques internationales sur le transport maritime. Plus particulièrement pendant la réunion biennale de la Commission des transports maritimes de la CNUCED, le Canada, à l'instar d'autres nations qui partagent ses vues, a contribué à faire adopter une résolution sur la protection des intérêts des expéditeurs. À une réunion spéciale du Comité des transports maritimes tenue à Vancouver pendant Expo 86, on a conclu un accord *ad referendum* sur l'élaboration de principes communs pour une politique du transport maritime. La recommandation a été adoptée par le Conseil de l'OCDE en février 1987. Pour appuyer davantage les intérêts des exportateurs canadiens, le Ministère a commencé à préparer l'examen, pour la CNUCED, du Code de conduite des conférences maritimes.

Le Ministère a publié deux études évoquant les problèmes de commerce et de transport avec le monde en développement, pour répondre aux préoccupations des expéditeurs devant les difficultés que le transport maritime pose à leur accès à plusieurs marchés.

Le Ministère a continué de collaborer avec les groupes d'exportateurs, notamment le Canadian Shippers' Council, l'Association des exportateurs canadiens et la Coalition des exportateurs sur la politique de transport maritime du Canada. Conjointement avec la Coalition des exportateurs, des colloques ont été organisés dans l'ensemble du Canada, pour proposer des solutions commerciales aux problèmes de transport maritime vers les pays en développement.

On a fourni une aide à des exportateurs et à des transporteurs aux prises avec des difficultés impliquant des transporteurs ou des gouvernements étrangers. Dans un certain nombre de cas, le Ministère a pu intervenir auprès de gouvernements étrangers pour régler des problèmes de commerce par voie maritime.

Programmes et services d'exportation

Mois canadien des exportations

Le Mois canadien des exportations a été célébré pour la quatrième fois en octobre 1986. Il s'agit d'un programme national de sensibilisation à l'exportation impliquant des exportateurs, des représentants du monde des affaires, des associations, des ministères fédéraux et provinciaux et des représentants du monde universitaire. En octobre, plus de 150 activités ont eu lieu au pays sous le thème « Exporter, ça rapporte ». Parmi ces activités, mentionnons des colloques et des ateliers, des séances d'information, des discours, des activités éducatives, l'accueil et l'envoi de délégations, des foires commerciales, des expositions, des visites guidées, ainsi que des présentations de prix pour souligner l'excellence de certains exportateurs canadiens. Quelque 50 délégués commerciaux de nos missions à l'étranger ont pris part à ces manifestations associées à l'exportation, en collaboration avec des agents d'expansion du commerce du Ministère et des représentants des bureaux régionaux du MEIR.

Prix d'excellence à l'exportation canadienne

Le Programme du Prix d'excellence à l'exportation canadienne a été établi en 1983 pour reconnaître et récompenser les compagnies canadiennes qui ont particu-

lièrement bien réussi à vendre leurs produits à l'étranger. Les prix symbolisent, tant au pays qu'à l'étranger, les succès des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux. En 1986, l'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, a présenté des prix aux 12 entreprises suivantes : Canada Packers Inc., Canadian Foremost Ltd., Cansulex Limited, Capsule Technology International Ltd., Cognos Incorporated, Coopérative Fédérée du Québec, Ilco Unican Incorporated, MacDonald Dettwiler and Associates Ltd., Peter Bawden Drilling Ltd., la Monnaie royale canadienne, Shell Canada Chemical Company, et SR Telecom Inc.

Le Ministère administre le programme dans son ensemble, mais la sélection des récipiendaires est faite par un comité indépendant formé de Canadiens éminents représentant le monde des affaires et des finances, les médias consacrés à l'exportation et la Fonction publique. Les entreprises sont choisies en fonction de leurs performances à partir de certains critères d'exportation comme la croissance des ventes à l'étranger, le contenu canadien et la découverte de nouveaux débouchés, pendant une période de trois ans.

Coopération fédérale-provinciale

L'année 1986-1987 a été marquée par une liaison plus efficace établie avec les autorités provinciales au chapitre des questions d'expansion du commerce. La réunion fédérale-provinciale des ministres du Commerce tenue en juin 1986 à Winnipeg a été suivie d'une réunion des sous-ministres en janvier 1987. Les participants ont examiné les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie nationale du commerce élaborée en 1985, ainsi que d'autres questions liées à l'expansion du commerce ou questions de politiques d'intérêt commun.

Une attention particulière a été accordée à certaines mesures visant à améliorer les relations fédérales-provinciales. On a mis au point un système d'information en direct sur les foires, les missions et les visites commerciales fédérales et provinciales. Le Ministère a entrepris des négociations en vue d'affecter des agents provinciaux du commerce dans des missions canadiennes à l'étranger. Des accords ont été conclus avec l'Ontario pour la mission de Séoul et avec la Colombie-Britannique pour Séoul, Düsseldorf et Hong Kong.

Des consultations ont eu lieu avec les provinces pour discuter de programmes d'investissement et de commercialisation destinés à harmoniser les priorités fédérales-provinciales et à garantir que les préoccupations provinciales soient entièrement considérées par le Ministère et ses missions commerciales à l'étranger. Tous les participants ont été entièrement satisfaits lors de ces réunions.

La coopération fédérale-provinciale a été également à l'origine du succès des activités du Mois canadien des exportations, préparées par les deux paliers de gouvernement en collaboration avec le monde des affaires.

Bureaux régionaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)

Le ministère des Affaires extérieures collabore avec les divisions du développement commercial des bureaux régionaux du MEIR pour faire en sorte que les programmes et services en matière de commerce soient offerts à la